PROVINCE RHAMNA
CERCLE DE SIDI BOUOTHMANE
CAIDAT DE SIDI BOUOTHMANE
C.T SIDI BOUBKER

إقليم الرحامنة
دائرة سيدي بوعثمان
قيادة سيدي بوعثمان
جماعة سيدي بوبكر

AVIS D'ACHAT SUR BONS DE COMMANDE N° 26/PMMP/22

Le président du Conseil Communal de sidi boubker procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : ACHAT D'ARTICLES DE SPORT.

Consistance de la prestation :

N°	Désignation	Caractéristiques et spécifications	Unité de Mesure	Quantité	Garanties Exigées
1	Fourniture de membrane bitumineuse	Membrane bitumineuse élastomère SBS non ardoisée, épaisseur 4 mm, armature polyester (PY 180), finition film thermofusible sur les deux faces ***TECHNOSEAL E, ROCKFLEX, AFRIFLEX OU SIMILAIRE***	M2	300	**Les échantillons doivent être déposés au siège de la commune dans un délai ne dépassant pas les 24 heures de la date de confirmation du bon de commande, tout concurrent ne respectant pas cette disposition sera écarté.**

Lieu d'exécution : Région Marrakech Safi – Province rhamna – La Commune de sidi boubker.
Délai d'exécution des prestations : **5 JOURS APRES NOTIFICATION DU BON DE COMMANDE VISE.**
Présentation d'échantillons : Les échantillons doivent être déposés au siège de la commune dans un délai ne dépassant pas les 24 heures de la date de confirmation du bon de commande, tout concurrent ne respectant pas cette disposition sera écarté.
Date et heure limites de réception des devis des concurrents : 23/11/2026 à 09h :30.
Conditions requises des concurrents : Peuvent, valablement, participer et être attributaire de ce bon de commande dans le cadre des procédures prévues par le décret des marchés, les personnes physiques ou morales qui : **– Exercent l'une des activités en rapport avec l'objet de ce bon de commande.**
Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse **https://www.marchespublics.gov.ma/**

Signature du Président du Conseil :

